



Main levée curatelle

Par **OperKarim**, le **25/01/2024** à **10:56**

Bonjour je désire avoir une main levée j'ai fait obliger d'une ordonnance d'un psychiatre expert par le tribunal et je voudrais savoir si le juge prend contact avec moi ou c'est moi qui dois prendre contact avec lui et combien de temps ça prend merci

Par **Visiteur**, le **25/01/2024** à **14:26**

Bonjour,

Un peu de lecture.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094>

[quote]

La mesure de curatelle prend fin dans les cas suivants :

À tout moment si le juge décide qu'elle n'est plus nécessaire, à la demande du majeur ou de toute personne habilitée à demander une mise en curatelle, après avis médical

À l'expiration de la durée fixée, en l'absence de renouvellement

Si une mesure de tutelle remplace la curatelle

Jugement prononçant la fin de la mesure et ne pouvant plus être contesté

Au décès de la personne à protéger

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **25/01/2024** à **15:46**

Bienvenue

Il est effectivement plus prudent de contacter le juge